

**Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956**

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

Les membres du bureau exécutif de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 9, rue Jean Daudin, 75015 Paris, se sont réunis le mardi 5 mai 2015 chez Marie-José LALLART, 39 Boulevard de Grenelle à Paris sur convocation écrite du président en date du 21 avril 2015.

1. Chaque participant signe le registre de présence en entrant en séance.

Présents :

Marc TRUFFAUT	Président
Joël RENAULT	Secrétaire général
Jean-Claude WACH	Trésorier
Roy COMPTE	Vice-président
Yves OBIS	Vice-président chargé du suivi du secteur compétitif et du développement du secteur non compétitif
Marie-José LALLART	Secrétaire générale adjointe

Excusés

Henri MIAU	Vice-président délégué
Catherine FAYOLLET	Vice-présidente chargée de la structuration de la pratique des APS dans le secteur du handicap psychique – Médecin fédéral national

Le Président Marc Truffaut ouvre la séance le mercredi 5 mai 2015 à 18h30.

1. Retour du congrès et de l'assemblée générale fédérale

Les retours sont très positifs. Une mention particulière aux organisateurs qui ont su mettre les participants dans les meilleures conditions possibles.

Une assemblée générale également très dynamique avec au final, le respect des horaires...

Les participants reconnaissent la compétence et le dynamisme de notre fédération.

Un grand merci aux organisateurs qui ont pris en charge cette assemblée au dernier moment.

Nous avons vécu également un grand moment de convivialité.

Le secrétaire général fait remarquer que la barre est très haute pour les futurs organisateurs...

2. Assemblée générale fédérale en 2016

Le dernier weekend de mars est le weekend Pascal. Faut-il repousser d'une semaine ou deux notre assemblée générale ?

Il convient de vérifier si l'organisateur peut modifier la date, si les salles seront disponibles pour de nouvelles dates, s'il existe ou non un championnat de France...

La décision pour un éventuel changement devra être entérinée au prochain comité directeur.

3. Informatique

Le bureau valide la fermeture du service licence au 10 juillet afin de laisser le temps de sauvegarder les données, d'établir les statistiques... Le mois d'aout sera consacré aux tests du logiciel avec notre nouveau

prestataire. Le service reprendra le 1^{er} septembre.

Néanmoins, il sera possible en cas d'urgence d'établir des licences « papier » en s'adressant directement au siège. Il est demandé aux associations de prendre ses précautions pour les séjours par exemple.

4. Les licences

50 340 licences établies à ce jour.

5. Nouveau directeur exécutif

L'arrivée d'Alain de LETOILLE est prévue pour la mi-mai. Le président prendra contact avec l'intéressé pour les dernières modalités pratiques.

6. Le nouveau siège

Notre offre a été acceptée par le propriétaire, le notaire doit établir la promesse de vente. Ensuite, un délai de trois mois est nécessaire pour prendre possession des locaux, puis encore un mois de travaux.

Il est à noter que coût total de l'acquisition et des travaux correspond au chiffre initial de vente.

Le bureau détermine les lieux de travail de chaque pôle.

7. Les ESQ

Ils sont agents de développement, ils doivent aider à la création d'associations.

8. Les affiliations

Afin d'afin de ne pas pénaliser les clubs qui veulent participer aux prochains championnats de France, les clubs suivants sont affiliés :

26/10	BOURG LES VALENCE SKI MONTAGNE 18 CHEMIN DU VALENTIN VALENCE	26500	BOURG LES
62/49	AS FRUGEOISE MAIRIE DE FRUGES PLACE DE LA MAIRIE	62310	FRUGES
71/10	JUDO CLUB MACON COMPLEXE SPORTIF DES SAUGERAIES 195 ALLEE RENE CASSIN	71000	
MACON			
42/07	DOJO DE VILLARS ROUTE DE LA TAILLEE	42390	VILLARS
39/08	AMICALE LAIQUE LEDONIENNE MILLE CLUB 1 AVENUE DE MONTCIEL	39000	LONS LE
SAUNIER			
09/17	HAUT COUSERANS KAYAK CLUB BASE NAUTIQUE	09140	SEIX

